

Nice, le 10 décembre 2025

L'inspecteur d'académie

Directeur académique des services de
L'Education nationale des Alpes-Maritimes

53, Avenue Cap de Croix
06 181 Nice Cedex 2

à
Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles et instituteurs

S/C mesdames et messieurs les inspecteurs
chargés de circonscription du premier degré

Mesdames et messieurs les principaux de
collèges avec SEGPA

Objet : Postes à exigences particulières – rentrée scolaire 2026

Dans le cadre de la préparation du mouvement des personnels du 1^{er} degré, certains postes présentant des spécificités sont soumis à des règles particulières de recrutement. Vous trouverez ci-après la liste de ces postes.

Seuls les personnels titulaires, remplissant les conditions exigées dans le descriptif de chaque fonction peuvent postuler en suivant les modalités définies ci-dessous :

1/ La fiche de candidature jointe en annexe 1, sera à adresser à l'inspection de circonscription **avant le 6 janvier 2026**, délai de rigueur, pour chaque fonction demandée.

2/ Les circonscriptions feront parvenir les dossiers de candidatures à mes services, revêtus de leur appréciation pour le **14 janvier 2026**, délai de rigueur.

Les commissions d'entretien se dérouleront les mercredis **21 janvier, 28 janvier et 4 février 2026** (l'heure et le lieu seront précisés lors de votre convocation).

Les personnels qui obtiendront un avis favorable après entretien seront inscrits sur la liste d'aptitude pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2026, soit pour les années scolaires, 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029. Ils pourront exprimer des vœux précis dans le cadre du mouvement informatisé, le traitement des vœux étant opéré sur la base du barème applicable aux postes à exigences particulières décrit dans le guide de mobilité.

Les candidats inscrits sur les listes d'aptitude au titre des années 2024-2025 et 2025-2026 conservent le bénéfice de cette inscription pour l'année scolaire 2026-2027. En revanche, les candidats inscrits au titre de l'année 2023-2024 et qui n'occupent pas un poste de cette nature sont invités à se porter à nouveau candidats.

SIGNE

Laurent LE MERCIER

LISTE DES POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES

- Enseignant référent pour les élèves en situation de handicap
- Enseignant référent pour les usages du numérique (ERUN) de zone
- Enseignant dans le dispositif d'accueil et de scolarisation d'enfants de moins de 3 ans
- Enseignant intervenant au centre des troubles du langage et des apprentissages
- Enseignant coordonnateur de dispositif relais
- Enseignant d'une Matière Intégrée en Langue Etrangère - dispositif EMILE
- Maître de l'égalité des chances et des territoires (MECT)
- Direction de l'école française de Vintimille
- Directeur de l'école Lycette Darsonval

SECTIONS INTERNATIONALES

- Direction de l'école Valbonne – Les Sartoux
- Direction de l'école de Mougins – Les Trois Collines
- Direction de l'école Valbonne - Garbejaire
- Direction de l'école Auber
- Direction de l'école Thérèse Roméo 1
- Direction de l'école Thérèse Roméo 2
- Direction de l'école Ronchère